

Call center

Plusieurs mesures visant à atténuer l'impact de la crise du coronavirus sur les consommateurs, les indépendants et les entreprises ont été annoncées. Ces mesures émanent aussi bien des autorités que du secteur bancaire et du secteur de l'assurance. Toute question à ce sujet peut dès aujourd'hui être adressée à un call center mis en place par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Ces mesures sont destinées aux personnes et entreprises touchées financièrement par la crise du coronavirus et prévoient par exemple un report de paiement des sommes liées à un emprunt hypothécaire, un report de paiement des impôts et un report de paiement des primes d'assurance et des contributions pour les pensions du deuxième pilier.

En tant qu'autorité de contrôle notamment en charge de la protection des consommateurs, la FSMA a mis en place un call center pour tous ceux qui se posent des questions sur ces mesures. Le call center fournira des réponses à un certain nombre de questions et renverra, pour certains sujets, vers les instances qui ont mis des informations plus détaillées à la disposition du public.

Le call center pouvait dans un premier temps être contacté par téléphone et est à présent joignable par écrit via un [formulaire de contact](#).

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/call-center>